



Dans le cadre de votre location de vélo, vous avez adhéré à nos garanties VOL / CASSE du vélo et ASSISTANCE pour une durée de 6 mois.

Les garanties VOL & CASSE nous permettent de prendre en charge une grande partie des coûts du remplacement ou de la réparation du vélo en cas de vol ou de casse accidentelle sans utiliser la caution que vous avez déposée.

Principales conditions dans lesquelles vous êtes en garanties :

En cas de VOL du vélo :

- VOL avec effraction ou agression :

Votre vélo devra être systématiquement attaché par le cadre à un point fixe avec l'antivol fourni, quelque soit le lieu de stationnement. Pour les Vélos à Assistance Electrique, la batterie devra être retirée pour les stationnements dans les lieux privés (garages à vélos, cours intérieure, jardins...etc.).

Ne restera à votre charge qu'une participation de 20 € pour les locataires de vélos classiques et 70 € pour les locataires de vélos à assistance électrique.

En cas de CASSE du vélo :

- Tout type de CASSE dans le cadre d'une utilisation normale du vélo pour un montant de réparation de plus de 50 € ttc.
- Vous êtes aussi garanti pour les casses lors du transport ou du stockage du vélo.

Que devez-vous faire en cas de vol ou de casse du vélo ?

Contactez MOBILI'CYCLE qui vous donnera la procédure à suivre pour la remise en état ou le remplacement du vélo. Vous pouvez noter qu'en cas de vol, il vous sera demandé le dépôt de plainte auprès des autorités de Police et un explicatif des circonstances du dommage.



UNE PANNE, UNE CASSE, UN VOL ?

Cycl'ASSIST prend en charge votre rapatriement et celui de votre vélo pendant la durée de votre garantie Vol et destruction totale du cycle
24h24 7j/7

Appelez Cycl'ASSIST !

Le numéro de téléphone et votre numéro de convention sont notés sur votre autocollant positionné sur le vélo. Pensez à enregistrer dans votre téléphone portable le numéro de convention ainsi que le numéro de l'assistance.

Cycl'ASSIST vous propose :

- La prise en charge de votre rapatriement par taxi ou dépanneuse (153 € de prise en charge maximum)
- Ou
- Le remboursement des frais kilométriques de rapatriement (50 € maximum) de la personne qui vient vous chercher (**après accord de l'assisteur**).

En cas de rapatriement vous avez la possibilité d'être déposé chez vous ou chez MOBILI'CYCLE.

- ✓ Prise en charge pour tous les Vélos en cas de :
- ✓ Matériel Accidenté
- ✓ Crevaison
- ✓ Panne Electrique
- ✓ Vol et Tentative de Vol